

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 mars 2021

Délibération N°11 du 22 mars 2021

Date de convocation **Étaient présents : (22)**
16.03.21 Maryline Fournier, Maire
 Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
 Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,
 Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick
 Jouen, Mickaël Lefebvre, Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique
 Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23 **Étaient Excusés : (1)**
Présents : 22
Votants : 23 Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul.

Secrétaire de séance : Patrick Jouen

BATIMENTS COMMUNAUX

Demande de subventions pour l'installation de défibrillateurs dans les ERP de 4^{ème} catégorie

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Patrick Jouen, conseiller municipal délégué

expose que la loi impose aux propriétaires des établissements recevant du public la mise en place de défibrillateurs selon un calendrier fixé par le Décret du 19 Décembre 2018.

La mise en place de défibrillateurs automatisés externes dans les Etablissements Recevant du Public de 4^{ème} catégorie dont la Commune est propriétaire à savoir le groupe scolaire élémentaire, l'école maternelle et la salle des fêtes, a été étudiée par la commission communale de sécurité.

Un devis a été établi, le 15 Décembre 2021, par l'entreprise NormaSafe pour la fourniture de 3 packs Défibrillateur Automatisé Externe pour un montant de 3 420 € Hors Taxes.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ de réaliser les travaux d'installation de défibrillateurs dans les établissements recevant du public de 4^{ème} catégorie dont la commune est propriétaire.
- ✓ de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.
- ✓ de solliciter un fonds de concours de Dieppe Maritime.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

